

Territoires de projet

La Lettre des Pôles territoriaux et des Pays

Projet de territoire : L'intégration de l'ESS dans les enjeux transversaux du territoire du PETR Midi Quercy

Portrait développeur : Matthieu Eybalin, Coordinateur PETR Causses et Cévennes

Focus : Territoires de projet et ESS

Mission d'accompagnement

Porte parole

Elle facilite les échanges d'informations avec l'ANCT, les Ministères, Agences et opérateurs publics et privés concernés, les Conseils régionaux et départementaux. Elle œuvre pour la promotion des Territoires de projet et défend leurs intérêts auprès des instances nationales, régionales et locales, et ainsi qu'auprès des Parlementaires.

Mission d'accompagnement

Soutien technique

L'Association organise des réunions d'information à destination des Territoires. Elle produit des notes d'actualité et d'information, des analyses, des notes de synthèse et de décryptage des textes législatifs et réglementaires et des fiches méthodologiques.

Mission de fédération

Animation du réseau

L'Association accueille un nombre croissant de Pays, de représentants de régions et de Conseils de développement, lors des Journées rencontre, d'échanges de bonnes pratiques, et s'appuie sur un nombre de plus en plus important de Pays répondant à ses enquêtes, ainsi que sur la mobilisation des Conseils régionaux.

Trois temps forts pour porter la voix des Territoires de projets

EGPP : Etats Généraux des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

CNPP : Conférence Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

RTPP : Rencontres Techniques des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

Page 3 Edito

Page 4 Actus

Page 6 Questions juridiques

Page 8 Mobilité

Page 9 ... Partenaire ENEDIS

Page 11 L'intégration de l'ESS dans les enjeux transversaux du territoire du PETR midi Quercy

Page 13 Matthieu Eybalin, Coordinateur PETR Causses et Cévennes

Page 15 FOCUS

150 territoires rencontrés par an

+ de **50** % des Régions métropolitaines adhérentes
250 adhérents

Pour adhérer à l'ANPP >>>



Ce numéro du Webmagazine paraît dans un contexte politique particulier. Jamais les questions territoriales n'auront été aussi présentes, et nous nous en réjouissons, contrairement à celles liées à la transition écologique passées sous silence lors de la campagne présidentielle. Un nouveau gouvernement sera dans les prochains jours annoncé, après la nomination du Premier Ministre par le Président de la République. Nos attentes envers l'exécutif sur les axes prioritaires du développement local et de la transition écologique sont grandes.

Mais à force de persévérance, il semblerait que nos propositions aient été entendues. Lors de notre interpellation aux candidats à l'élection, la réponse que nous a formulée Emmanuel MACRON est fort encourageante : «Les territoires de projet, qu'ils prennent la forme de pays ou de PETR, occupent une place majeure dans notre paysage institutionnel, en correspondant à des réalités quotidiennes, et en favorisant la mise en œuvre et la déclinaison de politiques publiques stratégiques, notamment en matière de transition écologique. Dans les cinq années qui viennent, et dans la continuité de ce quinquennat, les pays comme les PETR continueront d'être des partenaires majeurs». Les promesses de campagne étant ce qu'elles sont, attendons les preuves.

Quoi qu'il en soit, impliquée et exigeante, ANPP - Territoires de projet contribuera sans relâche à porter la voix des Territoires de projet lors de ce nouveau quinquennat, qui je le souhaite sera sous le signe de la résilience écologique, l'ambition territoriale et la solidarité sociale.

Pour 2022, nos chantiers s'annoncent autant

passionnants que déterminants avec la mise en œuvre complexe d'une région à l'autre pour le programme LEADER, le suivi des signatures CPER, la préparation des Jeux Olympiques de 2024 qui arrive à grands pas pour une partie des Territoires de la moitié nord de l'Hexagone, ou encore la mise en œuvre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Sur ce dernier point, nous rappelons nos propositions en vue d'une plus grande efficacité du dispositif contractuel dès 2023 :

- Pluriannualité dans l'engagement de l'Etat, pour une vision stratégique du dispositif
- Mise en place d'un principe d'écoconditionnalité du financement des actions
- Financement de l'ingénierie publique territoriale de projet
- Mobilisation systématique des maires pour l'élaboration du contrat
- Formation des élus et des services de l'Etat
- Renforcer l'interministérialité du dispositif contractuel
- Déploiement d'une logique d'évaluation continue
- Rattachement du CRTE au programme 112 et non 119 de la Loi de Finances
- Mise en place de l'Observatoire (issu de l'accord de partenariat du 2 Juillet 2021)

Enfin, vous le savez, 2022 sera l'occasion de se retrouver les 29 et 30 Septembre 2022, pour les [Rencontres techniques des Pôles territoriaux et des Pays, organisées avec le PETR Figeac, Quercy, Vallée de la Dordogne >>](#).

Au plaisir de vous retrouver d'ici là, chers partenaires et acteurs du développement local. ANPP - Territoires de projet est votre association, à votre service et à votre écoute.

Josiane CORNELOUP

Présidente ANPP - Territoires de projet
Députée de Saône-et-Loire

ANPP partenaire des Sapeurs-Pompiers de France



Le 14 Avril, ANPP et la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France ont signé une convention scellant le partenariat entre les deux structures.

La FNSPF assure la coordination et le développement du réseau associatif des sapeurs-pompiers de France. Elle regroupe plus de 285.000 adhérents et représente l'ensemble des sapeurs-pompiers de France.

Pour favoriser la sécurité et la prévention des risques comme la formation et l'information, les parties se sont accordées sur l'invitation des 1.600 développeurs territoriaux à suivre la formation «Prévention et Secours Civiques de niveau 1», la promotion de la plateforme bien dans ma commune >> et la communication sur la prévention des risques de toute nature.



Assurer l'accès des collectivités et de leurs partenaires locaux aux aides financières et techniques participe également des missions d'ANPP - Territoires de projet.

C'est à ce titre qu'un partenariat a été noué avec [Aides - Territoires, la plateforme publique >>](#) des ministères de la Cohésion des territoires et de la Transition écologique. Les parties ont identifié le bénéfice mutuel de l'échange d'informations, la mobilisation réciproque de l'expertise des deux structures et l'intervention de leurs membres lors des manifestations qu'ils organisent.

ANPP - Territoires de projet et l'ensemble des adhérents souhaitent la bienvenue à deux nouveaux arrivant au sein de notre association, le Pays Ploërmel - Cœur de Bretagne et le PETR Causses Cévennes.



ANPP – Territoires de projet et l'[Association Européenne de la Route d'Artagnan >>](#) chemineront également ensemble, afin que le Projet Territorial d'Artagnan prenne place dans le cadre des Territoires de projet.

La Route Européenne d'Artagnan se compose de six itinéraires, reliant Lupiac à Maastricht avec un total de 17 régions en Allemagne, Belgique, Espagne France, Italie et Pays-Bas, sur les traces du célèbre Mousquetaire, qui traverseront, bien entendu, de nombreux Territoires de projet et contribueront à leur attractivité et dynamisme culturel et sportif. Ce partenariat favorisera la coordination du développement de la Route.

[Participez au webinaire de présentation le 17 Mai >>](#)

Loi 3DS, le décryptage

Pour faciliter l'appréhension de ce texte de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, ANPP en propose un décryptage article par article, à retrouver sur l'espace adhérent de son site internet.

[Retrouvez le décryptage >>](#)

Rencontres et enquêtes du printemps

Le retour des Vendredis territoriaux connaît un franc succès. En abordant [la culture comme levier du développement local >>](#), puis le [tourisme durable >>](#), ces rencontres ont permis de mettre en commun l'expertise d'organisations du secteur et les réalisations des Territoires de projet, tout comme le [webinaire dédié à la nouvelle programmation LEADER 2023-2027 >>](#) s'est proposé d'en présenter un panorama.

Des enquêtes également, qui viendront enrichir la production de connaissances des Territoires de projet et permettront à leur association de les re-présenter de manière fidèle auprès de ses interlocuteurs.

On retrouvera ainsi sur le site internet l'[enquête Economie Sociale et Solidaire >>](#), à laquelle d'autres viendront s'ajouter dans les semaines et mois à venir.

Par ailleurs, ANPP-Territoires de projet met à disposition de ses adhérents [Le Kit «élaboration des lignes directrices RH» >>](#).

AGENDA

17 Mai : [Webinaire Route européenne de D'Artagnan >>](#)

20 Mai : [Vendredis territoriaux GTEC >>](#)

29 et 30 Septembre : RTPP 2022 à Figeac

Le Président d'un syndicat mixte peut-il se présenter aux élections législatives ?

Selon l'[article LO 141-1 du code électoral >>](#), le mandat de député est incompatible avec les fonctions, notamment de maire et d'adjoint au maire, et de président et de vice-président d'un EPCI ou d'un syndicat mixte.

Ainsi, s'il est élu député, le président du syndicat mixte devra faire cesser cette incompatibilité en démissionnant de son mandat de maire (adjoint) et/ou de (vice) président au plus tard le trentième jour, qui suit la date de la proclamation des résultats de l'élection législative. A défaut, le mandat acquis à la date la plus ancienne prendra fin de plein droit ([article LO 151 du code électoral >>](#)).

Dans cette attente, l'élu ne percevra que l'indemnité attachée à son mandat parlementaire (art. LO 141-1 du code électoral).

A noter en revanche que l'élu nouvellement député pourra rester :

- délégué syndical, y compris, en principe ([cf. en ce sens les travaux parlementaires >>](#)), en tant que «autre membre» (qui n'est ni Président, ni Vice-Président) du bureau. Toutefois, les membres du bureau exerçant un mandat de parlementaire ne pourront recevoir ou conserver de délégation ([article L. 5211-9 du CGCT >>](#))
- conseiller communautaire
- conseiller municipal d'une commune de moins de 1.000 habitants, ou de plus de 1.000 habitants, mais dans ce dernier cas le député / conseiller municipal ne pourra pas, en sus, exercer un mandat de conseiller régional ou départemental notamment ([article LO 141 du code électoral >>](#)). Par ailleurs, les membres du conseil municipal exerçant un mandat de parlementaire ne pourront pas non plus recevoir ou conserver de délégation ([article L. 2122-18 du CGCT >>](#))



Quelles sont les conséquences de la démission du président d'un syndicat mixte fermé (ou PETR) ?

Une fois la démission du président effective (acceptation par le Préfet ou, à défaut, un mois après un nouvel envoi de la démission constaté par LRAR), c'est, par transposition des dispositions applicables aux maires ([articles L. 2121-17 >>](#) et [L. 5211-2 CGCT >>](#)), au premier vice-président d'assurer l'intérim du président démissionnaire, et c'est donc le 1er Vice-président, qui devra convoquer le comité syndical en vue d'une nouvelle élection du président, organisée dans un délai de quinzaine, le comité devant par principe être au complet. Dès l'ouverture de la séance, c'est sous la présidence du doyen d'âge que se déroule l'élection du nouveau président, qui, dès la proclamation publique des résultats de l'élection, prend la présidence du comité et devient maître de l'ordre du jour.

La nouvelle élection du président entraîne également l'obligation de réélire les autres membres du bureau (vice-présidents et «autres membres» du bureau, en fonction du nombre précédemment fixé, ou à la suite d'une nouvelle délibération sur le nombre de membres du bureau s'il est envisagé de modifier celui-ci). Attention, la nouvelle élection du président, et donc du bureau, suppose nécessairement de procéder à de nouvelles délégations d'attributions par le comité, et, de même, à de nouvelles délégations de fonctions et signature par le nouveau président, voire à de nouvelles désignations du représentant du président, par exemple pour présider la CAO / CDSP (voire dans d'autres instances ou organismes si le président du syndicat avait été désigné es qualité de président, dans telle ou telle instance ou organisme, ceci étant à voir au cas par cas).



Quelles sont les nouvelles du programme AcoTE ?

Le programme poursuit sa dynamique positive puisque fin Mars ont eu lieu les ouvertures de 3 lignes de covoiturage en direction de Saint-Dié-des-Vosges. Ce projet est porté conjointement par le Pays de la Déodatie et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. Quel est le principe ? Du covoiturage qui s'effectue comme pour une ligne de bus, avec des conducteurs qui accueillent des voyageurs dans leur véhicule privé. Des arrêts intermédiaires permettent d'offrir une meilleure desserte du territoire et une ouverture plus large aux habitants.

Dans les prochaines échéances, le programme accueille le Pays Midi-Quercy avec 4 lignes qui vont de Nègrepelisse à Montauban mais aussi la Communauté de communes du Massif du Vercors avec 3 lignes qui vont de Lans à Seyssinet et de Lans à Grenoble. Le programme accueillera également 2 lignes en Pays Graylois en direction de Besançon mais aussi 3 lignes sur le Pays Thur Doller entre Masevaux et Mulhouse.



Voyages conducteurs réalisés entre le 28 mars et le 25 avril sur les lignes en cours d'expérimentation en Déodatie



lignes Illicov vont être ouvertes au mois de mai 2022. Elles sont situées en Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie.



Zoom : le covoiturage, une réponse à l'inflation ?

Une personne à plein temps qui devient passager sur un trajet de 25km sans autoroute économise au moins 100€/mois en covoiturant, soit 1200€/an.

Une personne à plein temps qui devient passager sur un trajet de 25km avec autoroute économise au moins 200€/mois en covoiturant, soit 2400€/an.

**Enedis a déjà raccordé quatre fois plus de bornes de recharge qu'il n'y a de stations-service.
C'est une sacrée bonne nouvelle.**

Photographie : Aurélien Cheuvaud, Illustration 3D : Asile.

Que ce soit sur les routes, les autoroutes ou même en bas de chez vous, Enedis raccorde chaque jour de nouvelles bornes de recharge électrique. Vous en croirez sûrement une sur votre chemin.

ENEDIS

**Bienvenue dans
la nouvelle France électrique**

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

Projet de territoire

Une intégration du secteur de l'ESS dans des enjeux transversaux : l'insertion professionnelle et le déve-



Situé au Nord du Tarn-et-Garonne à moins de 50 kilomètres de Montauban en Occitanie, le Pays Midi-Quercy est créé dès 2002, il fédère 49 communes, réunies au sein de trois communautés de communes, et 51 000 habitants sur un territoire de 1189km

Le soutien au secteur de l'ESS par l'entrée de l'insertion professionnelle

Très tôt, en faisant le constat d'une surreprésentation des chômeurs de longue durée, le territoire fait de l'insertion professionnelle et de la facilitation de l'accès à l'emploi une thématique importante de son projet de territoire. **Un Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) a été mis en place dès 2006, à l'initiative du Pays.** Ce dispositif repose sur l'accompagnement vers l'emploi des habitants du territoire confrontés à une exclusion durable du marché du travail. Pour assurer cet accompagnement, **le Pays travaille en partenariat avec des Espaces Ruraux Emploi Formation du territoire**, les trois communautés de communes qui le composent, ainsi qu'avec une association du champ de l'ESS, les Jardins des Gorges de l'Aveyron, un chantier d'insertion dans le secteur du maraîchage biologique.

Dans le cadre de ce PLIE, le **Pays prépare depuis deux ans sa candidature à l'expérimentation Territoires Zéro Chômeurs Longue Durée (TZCLD)**, pour faire partie de la cinquantaine de territoires qui seront sélectionnés d'ici 2025. Ce dispositif donne la possibilité aux territoires candidats, de 10 000 habitants au maximum, de **remobiliser une partie des indemnités chômage en faveur de la création d'entreprises à but d'emploi** qui développent de l'activité non concurrentielle sur le territoire. Un ETP est dédié à l'élaboration de la candidature, celle-ci est soutenue notamment par le département.

C'est donc par l'entrée de l'insertion sociale et professionnelle que le Pays soutient le secteur de l'ESS. Dans le nouveau projet de territoire du Pays, achevé en 2021, le soutien au secteur de l'ESS est inscrit dans un **objectif de développement économique soutenable**. C'est un moyen d'inciter un changement de l'image que portent certains élus **en faisant de l'ESS un outil de développement économique**.

Des partenariats et collaborations variées pour mettre en œuvre le projet de territoire

- **En partenariat avec l'Adefpat** (l'Association locale d'appui aux initiatives), **le territoire a accompagné la création d'un espace-test agricole**, un dispositif permettant à des porteurs de projet de tester une activité agricole grandeur nature avant une véritable installation, au sein d'un terrain mobilisé par les collectivités locales.

- Dans le cadre d'un contrat d'objectif territorial, le territoire a signé **une convention avec l'Ademe** qui lui fournit un accompagnement en ingénierie territoriale pour que les communautés de communes du territoire mettent en place un **label Economie Circulaire**. Pour l'obtenir, les collectivités doivent **encourager la valorisation des déchets, favoriser la production d'énergie renouvelable en circuit court**. Ces objectifs sont inscrits dans le Plan Climat du territoire et ils vont être associés aux enjeux de l'ESS : les structures œuvrant en faveur de l'économie circulaire suivent une gestion démocratique, certaines prennent la forme d'entreprises à but d'emploi (notamment pour

la gestion des déchets). Dans ce cadre a également été créée une SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif), une structure à gestion démocratique, au sein de laquelle les habitants et collectivités peuvent prendre une part, afin de soutenir financièrement la structure et de participer à sa gouvernance. La participation de ses membres a permis à la SCIC de financer des panneaux solaires sur les toits de six bâtiments publics.

- **Un partenariat noué avec l'association Montauban Services**, dans le cadre d'un AMI France Mobilités, pour soumettre un **projet de conciergerie de mobilité rurale**. Cette initiative promeut un **objectif d'insertion sociale** en proposant aux personnes connaissant des difficultés pour se déplacer sur le territoire d'obtenir un accompagnement pour trouver des solutions de mobilité adaptées (location de 2 et 4 roues à tarif adapté pour les personnes reprenant un emploi ou une formation, réparation de voiture à moindre coût via un réseau de garages partenaires, atelier de préapprentissage au code de la route pour les personnes ayant des difficultés avec la langue française, découverte des différentes offres de mobilité présentes sur le territoire, etc.)

Le soutien de structures de l'ESS dans des programmes thématiques ou transversaux

Plusieurs initiatives d'acteurs de l'économie sociale et solidaire se diffusent parmi une diversité de programmes portés ou soutenus par le pays :

- Dans le cadre de son **Projet alimentaire territorial (PAT)**, labellisé en 2017, le Pays noue des partenariats avec les acteurs locaux, facilite le développement de circuits courts et la commercialisation des structures impliquées. Un ETP est dédié à l'animation du PAT, il travaille notamment en partenariat avec la société locale Barquette et compagnie pour l'approvisionnement, en produits biologiques et locaux, des cantines du territoire.

- **Le CPIE** (centre permanent d'initiatives pour l'environnement) Quercy Garonne, ancien CPIE Midi-Quercy, **anime, conjointement avec le Pays, un réseau de jardins partagés** qui, parce qu'ils sont favorables à la transition écologique et à la création de lien social, relèvent de l'ESS.

- Enfin, **le Pays soutien des initiatives relevant de l'ESS dans le cadre de son programme LEADER** (ces dernières ne constituent cependant pas la majorité des initiatives proposées)

Ces programmes constituent des cadres d'action qui **facilitent la mise en lien des acteurs** (du secteur de l'ESS ou non), ainsi que **la mise en lumière des initiatives existantes**, et qui **automatisent le soutien financier et technique** du territoire aux porteurs de projet.

Les leviers au développement de l'ESS

Née du constat d'une surreprésentation des chômeurs longue durée sur le territoire et de l'isolement de ces chômeurs (absence d'une antenne Pôle Emploi au sein du Pays, manque de solutions de mobilité), **l'importance de la thématique de l'insertion sociale et professionnelle dans le projet du territoire a familiarisé le Pays avec les démarches de type ESS**, et a facilité le développement et la valorisation de ces initiatives. Plus ponctuellement, la participation du Pays à des appels à projets nationaux a mené au financement et à l'accompagnement de projets relevant de l'ESS.

Ainsi, le soutien du Pays Midi-Quercy au secteur de l'ESS a lieu dans le cadre d'actions portées sur des thématiques transversales, ce qui permet d'associer les structures de l'ESS et certaines structures qui sortent du champ de l'ESS dans un projet de territoire commun. Le Pays ne privilégie pas nécessairement les structures en fonction de leur statut, mais plutôt en fonction des actions qu'elles mènent et en fonction de leur implication dans les programmes portés par le territoire. **Ce sont les thématiques traitées par le territoire qui favorisent le développement de l'ESS, sans que soient dédiées à ce secteur des politiques spécifiques.**

Contact :

PETR du Midi Quercy
pays.midi.quercy@info82.com

Propos recueillis par Emma LESOUEF, Chargée de mission stagiaire ANPP

Portrait développeur



Matthieu EYBALIN Coordinateur du PETR Causses et Cévennes



Pouvez-vous nous présenter votre parcours ?

Je suis coordinateur du PETR Causses et Cévennes depuis avril 2021. De formation initiale, je suis ingénieur en génie urbain et en parallèle j'ai décroché un Master en développement urbain durable. J'ai d'abord travaillé dans la conduite d'opération et la gestion technique immobilière, dans le privé puis en communauté d'agglomération et à la mairie de Montpellier pendant 6 ans. En 2020 j'ai voulu me réorienter, j'ai repris des études que je suis en train de terminer. J'ai choisi de suivre un Master de gestion des territoires et de développement local, avec une spécialisation dans la gestion des patrimoines naturels, culturels et immatériels, et dans le tourisme durable, à l'Université du Mans. Je voulais me former sur des thèmes qui me passionnent : le développement local, la préservation des patrimoines, leur gestion et leur mise en valeur. Ça fait une dizaine d'années que je suis dans les collectivités, sur des strates différentes.

Pourquoi avoir choisi, après votre réorientation, de prendre un poste dans un PETR ?

L'une des raisons c'est de pouvoir, dans un PETR, avoir une vision globale sur les sujets sur lesquels j'interviens. Par leur position d'interface entre le bloc communal, les initiatives locales, les collectivités « supra », l'Etat, et les différentes institutions, [les PETR] sont des échelons adaptés pour travailler sur les grands enjeux environnementaux, sociétaux et économiques.

Ce qui m'a également particulièrement attiré, c'est de pouvoir me projeter à long terme dans des réflexions stratégiques par le biais des SCoT et des projets de territoire, de contribuer à construire les outils qui permettent de les mettre en œuvre et d'accompagner de manière très opérationnelle les projets émergents sur le territoire, à la fois les initiatives citoyennes et les projets des communes et communautés de communes.

Je voulais aussi évoluer dans des structures plus petites, à taille humaine, en lien direct avec les acteurs du territoire, dans un contexte si possible plus rural, raisonner à l'échelle d'un bassin de vie et avoir une approche globale et pluridisciplinaire. Le PETR Causses et Cévennes correspond d'autant mieux, car nous avons, sur le territoire, des patrimoines exceptionnels : Nous sommes couverts par le parc national de Causses et Cévennes, Nous avons une réserve naturelle de ciel étoilé, une partie du territoire est inscrite au patrimoine mondial de l'humanité... Par ailleurs l'enjeu est que ces territoires continuent de vivre, qu'ils ne deviennent pas des musées à ciel ouvert.

Quels sont les gros dossiers sur lesquels travaillent le PETR ?

Les gros dossiers pour 2022 seront la poursuite de l'élaboration du SCoT entamé il y a un an, avec un diagnostic qui se termine, un recensement des projets qui sera lancé au mois d'avril et un séminaire de clôture du diagnostic prévu pour le mois de mai. Nous allons lancer ensuite dans l'élaboration d'un projet d'aménagement stratégique.

Nous élaborons actuellement la nouvelle génération des contrats, notamment pour du contrat territorial régional qui se renouvelle pour la période 2022-2028. Nous débutons aussi la mise en œuvre du CRTE. Avec l'appui d'un chef de projet récemment recruté, nous démarrons aussi l'élaboration d'une stratégie de développement touristique toutes saisons plus diversifiée, durable et sobre dans le cadre du programme Avenir Montagne Ingénierie.

Nous prévoyons aussi de candidater à un appel à projet de la région sur les stratégies locales de développement forestier, pour financer l'élaboration d'une charte forestière de territoire.

Nous allons clôturer ou poursuivre la mission sur les politiques d'accueil et d'attractivité du territoire, puisque nous avons sollicités une prolongation d'un an. Enfin, nous essayons de nous engager sur la question des mobilités en préfigurant une stratégie territoriale de mobilité, avec l'appui d'une stagiaire dédiée au sujet. Nous allons très certainement candidater à la seconde vague de l'AMI Avenir Montagne Mobilités.

Quelle vision sur les relations entre PETR et EPCI ?

Nous avons deux communautés de communes (CC) : le Pays Viganais et Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires, ce sont de petites CC avec lesquelles nous avons d'excellentes relations, elles sont représentées à parité au conseil syndical du PETR. Nous sommes sur un territoire où les moyens financiers et les moyens d'ingénierie sont rares, nous sommes constamment dans une recherche d'efficacité, d'optimisation. Nous essayons de faire en sorte que nos échanges soient toujours constructifs, nous veillons aussi, à l'échelle du PETR et des CC, à bien faire circuler l'information.

D'un point de vue plus pratique, nous sommes hébergés dans les locaux du Pays Viganais, nous bénéficions donc de leurs services support (RH, finances, informatique, marchés publics etc.). Nous travaillons surtout avec les directeurs généraux des services et avec les chargés de mission développement des deux CC, et avec les services référents selon les sujets traités par le PETR, notamment avec la chargée de mission Petites Villes de Demain qui partage nos bureaux, ce qui permet d'avoir des échanges très fluides avec elle.

Le PETR est convié à des réunions de service bimensuelles avec le Pays Viganais et nous avons convenus d'organiser un point mensuel avec Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires, bien qu'en pratique nous échangeons toutes les semaines, voire tous les jours.

Au niveau du positionnement du PETR, nous faisons en sorte d'être au service des EPCI et des communes, nous portons d'ailleurs une attention particulière à l'accompagnement des communes car sur les 36 communes du PETR, seules 4 ont plus de 1000 habitants. La plupart n'ont peu voire pas de services administratifs notre mission d'appui nous paraît essentielle.

Un moment fort dans votre carrière ?

Bien que je sois au PETR depuis un an seulement, je retiendrai que nous ayons su saisir l'opportunité du programme Avenir Montagne, à l'été 2021 dans le cadre du Plan de Relance. Il a pour objectif d'aider les territoires de montagne à repenser une stratégie de développement, vers une offre touristique qui soit toute saison, plus diversifiée, durable et sobre. De ce point de vue, il répond parfaitement aux enjeux du PETR : le tourisme est le principal pilier de notre économie. une station est implantée sur l'Aigoual à 1400m d'altitude tout comme un pôle nature 4 saisons piloté par la CC CACTS depuis 2012. La CACTS réalise aussi des travaux dans l'observatoire météo au sommet mais pour y installer un centre d'interprétation du changement climatique. Un des principaux enjeux du programme Avenir Montagne sur notre territoire est ici. Ce programme va nous permettre d'aborder, sous l'angle touristique, certains thèmes que l'on travaille déjà, comme la transition écologique, les mobilités, et va permettre de renforcer les liens du PETR avec les Offices du tourisme, le parc national, le Pôle Nature Quatre Saisons, le Grand site de France du Cirque de Navacelles, ainsi qu'avec les territoires voisins. Nous essayons de se saisir des opportunités qui s'offrent à nous tout en continuant à avancer sur tous les axes du projet de territoire qui est la raison d'être initiale du PETR. C'est vrai que, du fait de la relance, il y a beaucoup d'appels à projet, de financements qui sont sortis, qui font aussi que les deux dernières années ont été très actives pour une structure comme la nôtre.

De la même façon, y a-t-il un moment qui a été décevant au cours de cette année ?

Alors, décevant non, il y a des moments plus frustrants que d'autres. Il y a notamment la question de la plus-value que peuvent apporter les PETR sur les territoires, qui n'est pas toujours bien comprise. On est des structures qui ont vocation à animer, à impulser des dynamiques, à favoriser l'émergence de projets, et comme on n'a pas de crédit d'investissement, ou très peu, on n'est pas en première ligne de la réalisation opérationnelle. On est souvent dans une démarche de sensibilisation. On essaye de convaincre, mais surtout de convaincre par des actes, directement sur le terrain avec les communes. Les actions immatérielles d'animation ou d'accompagnement sont plus compliquées à mesurer. Justement, les autres moments de frustration sont provoqués par les attentes quant à la justification de nos actions. J'ai le sentiment que l'approche gestionnaire et comptable prime parfois par rapport à l'action concrète du terrain. Pour donner un exemple, l'année dernière, nous avons subi un audit sur l'utilisation de fonds européens qui nous avaient été attribués dans le cadre de la mission accueil et attractivité. Ça nous a énormément mobilisé pendant quelques semaines, pour un enjeu financier qui était mineur, pour lequel finalement aucune irrégularité n'a été relevée. Ce sont des situations parfois un peu ubuesques, qui pénalisent les territoires et qui ne nous

aident pas à convaincre les plus sceptiques de l'intérêt de nos structures. Le temps que nous y avons passé n'a pas pu être consacré à l'accompagnement de nos communes par exemple

Avez-vous un avis à partager sur l'évolution des politiques publiques envers les territoires, et en particulier envers les territoires ruraux ?

Je n'ai qu'un an de recul, j'ai quand même identifié certains points de vigilance : la multiplicité des échelles d'actions, des dispositifs et des appels à projet. Un point sur lequel je voudrais vraiment insister c'est la question la pérennité de nos moyens financiers. Par exemple, au niveau du PETR, tous les postes sont très largement financés, à travers différents dispositifs et différents financeurs. Et saisir des opportunités telles qu'Avenir Montagne nous a permis de doubler l'équipe de 2 à 4 personnes au cours de l'année écoulée. Cependant, pour les postes de chargés de mission du PETR, on a une visibilité qui va de quelques mois à 2 ans environ, ce sont des temps très courts à l'échelle des sujets sur lesquels on travaille. Ma question : que se passe-t-il si les financements qui nous permettent de fonctionner se tarissent, évoluent, si l'on n'arrive pas à être retenus sur les prochaines générations d'appels à projets ? Sans compter le fait que la précarité des postes que l'on propose peut représenter un frein au recrutement et à l'attractivité de nos structures, et donc de nos territoires. Pour moi, cela pose la question de la continuité et de la pérennité de nos actions sur le long terme

Pour finir sur une note plus positive, j'ai le sentiment que l'importance du rôle d'interface des PETR commence à être reconnue et qu'on gagne en légitimité auprès de nos partenaires institutionnels. Je pense aussi que la souplesse des petites structures comme la notre et la plupart des Pays et PETR, le fait qu'on ait une vision globale des enjeux du territoire, notre capacité à créer des espaces de dialogue, des coopérations intra et interterritoriales sont des atouts pour l'avenir. Je suis nouveau sur ces structures-là, je suis encore plein d'espoir ! Je suis convaincu qu'on a vraiment des raisons d'être.

L'ESS dans les Territoires de projet

L'ANPP a interrogé les Territoires de projet pour connaître leur mobilisation en faveur du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Les structures de l'ESS sont d'utilité sociale, leurs actions doivent répondre à des enjeux d'intérêt général (réduction des inégalités, amélioration durable des conditions de vie, soutien à l'économie locale...). Puisque ces structures tendent à répondre aux besoins des territoires, elles peuvent constituer le levier d'un développement local social et durable.

L'ESS est un secteur transversal, il peut être mobilisé par les territoires pour des objectifs divers : développement économique et de création d'emploi (entreprises adaptées, entreprises à but d'emploi...) ; transition écologique (recyclerie, économie circulaire...) ; inclusion sociale, professionnelle ou numérique (épiceries locales à moindre coût, tiers-lieux de formation numérique...). La plupart du temps, ces objectifs sont réunis au sein de projets transversaux.

Rappel : Qu'est-ce que l'économie sociale et solidaire ?

La [loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS >>](#) pose les jalons pour une définition légale du secteur et propose trois critères pour reconnaître ses structures :

- Elles ont un but autre que le seul partage des bénéfices
- Leur mode de gouvernance est démocratique
- Leur fonctionnement repose sur un principe de lucrativité limitée (bénéfices majoritairement consacrés au maintien et au développement de l'activité de la structure)

Les statuts admis par cette définition sont variés : associations, fondations, mutuelles, coopératives, entreprises adaptées, sociétés commerciales d'utilité sociale...

Plus qu'un statut légal, les structures de l'ESS défendent des valeurs communes : la primauté de l'humain sur le capital, l'ancrage local des emplois et de la production, la solidarité et l'intérêt collectif comme moteur de leurs actions.

L'ESS dans les Territoires de projet

Plus de la moitié (58%) des Territoires interrogés soutiennent l'ESS par des actions dédiées. Nous avons distingué deux types d'actions menées :

- Des mesures de soutien aux porteurs de projet qui se traduisent par des subventions, des aides à l'installation ou encore des campagnes de communication menées par le territoire en faveur des acteurs de l'ESS. Ce sont des actions généralement ponctuelles.

- Des politiques volontaristes du Territoire pour un développement du secteur de l'ESS à l'initiative de ce dernier. Cela peut se traduire par la mise en place de dispositifs dédiés (Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi, Territoire zéro chômeur longue durée...), par la création de guichets uniques pour la subvention et l'accompagnement des acteurs de l'ESS, ou encore par la création, à l'initiative des pouvoirs publics, de structures relevant de l'ESS (incubateur public, tiers-lieux en faveur de la formation numérique et de l'insertion professionnelle...).

Actions des Territoires de projet en matière d'ESS



Comment soutenir l'ESS ?

Soutenir les acteurs de l'ESS dans le cadre de dispositifs existants

Le Dispositif Local d'accompagnement (DLA) : Créé dès 2002, le DLA est porté par les départements et les régions. Il a pour but d'accompagner le développement des entreprises d'utilité sociale. Les Pays peuvent être partenaires de ces dispositifs.

Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) : Introduits par la loi relative à l'ESS en 2014, ils ont pour objectif de faciliter le co-portage de projets et la mutualisation des équipements entre les acteurs de l'ESS. Ils favorisent également l'association de ces acteurs avec des structures hors du champ de l'ESS. Le porteur d'un PTCE doit être une personne morale de droit privé. Le Territoire peut encourager le développement d'un PTCE en portant à connaissance l'outil et en appuyant les porteurs dans la constitution de leur candidature.

Si peu de territoires sondés connaissaient l'existence de ce nouveau dispositif, plusieurs d'entre eux ont mentionné leur soutien aux acteurs de l'ESS au sein d'un PAT déjà existant sur le territoire.

Ces dispositifs partagent l'importance accordée à la mise en réseau des acteurs de l'ESS pour le développement et la consolidation de leur modèle économique

- Mobiliser des financements dédiés

Puisqu'elles répondent à des objectifs d'intérêt général, les initiatives de l'ESS sont largement soutenues par l'Etat, l'Europe et les collectivités. Une pluralité de financements sont mobilisables par les acteurs :



Dans ce domaine, les actions des Territoires sont plus ou moins directes :

- Communication auprès des acteurs de l'ESS sur les aides à leur disposition et accompagnement pour la réalisation des dossiers de demande / de candidature.
 - Soutien aux porteurs de proje
 - Intégration de l'ESS dans des programmes de financement transversaux (LEADER, FSE...)
- Subventions à l'initiative du Pays

- Nouer des partenariats locaux et régionaux

La majorité des territoires portant des actions en matière d'ESS mettent en avant leur partenariat avec la CRESS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire) de leur Région. Ces partenariats sont l'occasion d'accroître la visibilité des initiatives qui émergent sur le territoire et de faciliter la mise en réseau à une échelle plus large.

Des partenariats locaux sont également relevés. Ce sont souvent des coopérations publiques-privées, entre une structure de l'ESS et une collectivité, qui permet à l'association de mieux cerner les besoins du territoire et d'obtenir une aide dédiée pour y répondre. L'association d'une entreprise à but d'emploi avec plusieurs organismes publics des territoires (Pôle Emploi, Mission locale...) est par exemple très répandue.

Partenaires

Partenaires institutionnels



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Fédérations d'élus



Partenaires privés



Partenaires médias



AG2R LA MONDIALE

Partenaires locaux

